



Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil
625, rue Chicoine, bur. 300, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9J3
Téléphone : 450-455-6651 - Fax : 450-455-0083 - courriel : serve@videotron.ca

Mot de la présidente

En décembre, j'ai participé à une conférence de presse avec d'autres organismes au sein du **Collectif Montérégien de lutte contre la pauvreté**. Nous voulons mobiliser la population et nos membres pour contrer certaines mesures du prochain budget du gouvernement de Jean Charest.



Des représentants du collectif : France Grégoire présidente du [Syndicat de la fonction publique du Québec, secteur Montérégie](#), Véronique Lefebvre présidente du [Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil \(CSQ\)](#), Daniel Mallette président du [Conseil régional de la FTQ du Suroît](#), Claudine Desforges vice-présidente du [Conseil central CSN de la Montérégie](#), Denise Deschambault de l'[Organisation populaire des droits sociaux \(OPDS\) de Valleyfield](#) et Christine Rochon de l'[ACEF du Haut Saint-Laurent](#)

Il est nécessaire d'intensifier nos actions politiques et de créer des alliances pour stopper les dégâts causés par le gouvernement au cours des dernières années et ainsi préserver nos services publics.

Pour sauvegarder les services à la population, il faut que les membres des syndicats et la population en général se mobilisent et dénoncent haut et fort le budget Bachand qui appauvrit les citoyens. Nous voulons que le gouvernement rende la fiscalité plus équitable, par exemple en retirant la contribution santé de 200\$, mesure régressive et pernicieuse. Nous désirons également des mesures fiscales progressives afin d'arrêter de tout taxer et d'imposer un fardeau additionnel aux plus démunis. Le retour à l'équilibre budgétaire ne devrait pas être fait dans un contexte hâtif en coupant dans les services. L'échéance à ce retour à l'équilibre budgétaire devrait être plus longue.

Le gouvernement prétend qu'on a plus les moyens et que le Québec ne doit pas s'endetter d'avantage. On hausse les tarifs d'hydroélectricité, les services de santé et les frais de scolarité. L'accès aux services publics est passablement diminué et le privé prend de plus en plus de place. Même la gestion du dossier du gaz de schiste par le gouvernement Charest favorise des hauts placés de compagnies minières au détriment des municipalités et des citoyens. Ce n'est pas comme ça que le Québec va grandir en favorisant les riches et en créant des systèmes qui mettent de côté de plus en plus d'individus.

En plus de la campagne de sensibilisation que nous menons actuellement, un colloque régional est prévu en février.

Le 12 mars prochain, une manifestation de l'Alliance sociale, aura lieu à Montréal, à 13h00, à l'angle des rues René-Lévesque et Peel. Soyons nombreux à manifester contre le discours de droite de plus en plus dominant.

La CSQ désire un autre Québec et exigera des libéraux des engagements budgétaires en conséquence.

Véronique Lefebvre, présidente

DANS CE NUMÉRO :



➤ Capsule CSST: Réparation ou remplacement de vêtements ou prothèses	2
➤ Être enseignant spécialiste au primaire	2
➤ Info EVB	3
➤ Lecture Jeunesse	3
➤ Charte des matières recyclables de la collecte sélective	3
➤ Les paradis fiscaux	4



Visitez notre nouveau site WEB

<http://www.servaudreuil.net>

À ajouter à vos favoris.
Prenez le temps de le visiter.
Faites-nous part de vos commentaires.



CAPSULE CSST

Réparation ou remplacement de vêtements ou de prothèses

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles LATMP prévoit le versement d'indemnités pour le nettoyage, la réparation ou le remplacement des vêtements endommagés à la suite d'un accident du travail. Pour 2011, le montant maximal de cette indemnité est fixé à 581 \$ assorti d'une franchise de 49 \$.

De la même façon, la CSST versera une indemnité pour la réparation ou le remplacement d'une prothèse ou d'une orthèse endommagée lors d'un événement imprévu et soudain survenant par le fait du travail. C'est notamment le cas des lunettes ou des lentilles cornéennes pour lesquelles la LATMP prévoit, pour 2011, un montant maximum de 176 \$ pour la monture de lunettes et de 84 \$ pour une lentille cornéenne, assorti dans les deux cas d'une franchise de 49 \$.



CONVOCATION

Assemblée générale du SERV
Mercredi 16 février 2011 à 15h30

Salle Agathe-Patry (Petit Théâtre)
Commission scolaire des Trois-Lacs

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

La Fédération des syndicats de l'enseignement vous invite à venir vous exprimer sur notre forum Web consacré à la valorisation de la profession enseignante (www.fse.qc.net).

Pour y accéder, vous n'avez qu'à cliquer sur le bouton d'accès Prof, ma fierté ! et à inscrire le mot « valorisation » comme clé d'accès.

Le thème de discussion sera changé tous les mois. Chaque fois que vous participerez à ce forum de discussion, vous courez la chance de gagner un livre électronique de marque Sony Reader.

PROF ma fierté!

Dites-le à vos collègues !
Prenez la parole en grand nombre !

Être enseignant spécialiste au primaire

Un spécialiste au primaire a les mêmes droits qu'un titulaire de classe. Les connaître et les faire respecter est sa responsabilité.

Il fait partie de l'équipe école et il doit participer aux rencontres, surtout celles qui touchent des sujets qui le concernent directement : la tâche, le budget, la répartition des minutes d'enseignement, les horaires, les activités spéciales, etc.

Lorsqu'il travaille dans plus d'une école, son école d'affectation est celle où il exerce la majeure partie de son enseignement (clause 5-3.17 B) 5).

Il effectue de la surveillance au prorata de sa tâche. Exemple, dans l'école x, les titulaires surveillent 60 minutes par cycle de 5 jours. Le spécialiste qui a un contrat à temps partiel à 80% de tâche effectuera moins de surveillance, soit 80% de ce 60 minutes, soit environ 48 minutes (clause 5-3.21 D) b).

La partie de sa tâche éducative qui n'est pas de l'enseignement doit être diminuée d'un maximum de 30 minutes par semaine s'il voyage entre deux écoles sur l'heure du dîner. (clause 5-3.21 F)

Il n'est pas tenu d'enseigner dans plus de deux écoles dans la même journée, à moins qu'il n'accepte. S'il refuse, la commission doit lui offrir le choix entre compléter sa charge d'enseignement par une autre matière ou prendre un congé sans traitement pour cette fraction d'horaire. (clause 5-3.21 A) d).

Il réclame ses frais de déplacement s'il doit se rendre d'une école à l'autre dans la même journée. (clause 8-7.09)

Il a droit à un local et à du matériel pour enseigner. C'est le directeur d'école qui a la responsabilité de s'assurer que la Loi sur l'instruction publique est respectée. La LIP est claire, aux articles 93, 96.20 et 96.22 on décrit le rôle de la direction quant à l'utilisation des locaux et l'identification des besoins de l'école.

Il a droit à une compensation monétaire calculée selon la formule prévue à l'annexe XVIII si un groupe excède le maximum prévu à la convention (8-8.01 G). Le formulaire est disponible auprès de la direction de l'école. Il appartient à l'enseignant de demander à la direction en juin les compensations qui lui sont dues.



Info EVB

Votre syndicat vous a fait parvenir une trousse pédagogique réalisée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Vous y trouverez une foule d'activités pour encourager la coopération et promouvoir l'environnement.

L'an dernier, des élèves de l'école Sainte-Justine de la classe de **Julie Bourgon** ont reçu une bourse de 750\$ pour leur participation au concours collectif 2011. Les élèves avaient préparé des brochures et des affiches pour sensibiliser leur entourage à l'influence de la publicité sur les habitudes de vie.



Lecture jeunesse

L'aventure du chocolat,
le commerce équitable raconté aux enfants

Installée à son ordinateur, Maya commence une recherche sur le chocolat et voit à sa grande surprise surgir de son écran un serpent à plume! Le sage animal lui expliquera d'où vient le chocolat et la fera voyager jusqu'en Afrique où elle fera la rencontre de Badu, une jeune fille dont les parents sont cultivateurs de cacao. Maya découvrira alors l'aventure « chocolatrippante » du commerce équitable!

Pour vous procurer le conte,
communiquez avec Équita au 1-877-925-6001.



CHARTE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Matières acceptées dans le bac de récupération
Contenants, emballages, imprimés et journaux

RECYC-Québec
en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

PAPIER ET CARTON	PLASTIQUE	VERRE	MÉTAL
<ul style="list-style-type: none"> • journaux, circulaires, revues • feuilles, enveloppes et sacs de papier • livres, annuaires téléphoniques • rouleaux de carton • boîtes de carton • boîtes d'œufs • cartons de lait et de jus à pignon • contenants aseptiques (type Tetra Pak™) 	<ul style="list-style-type: none"> • bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles : • bouchons et couvercles • sacs et pellicules d'emballage 	<ul style="list-style-type: none"> • bouteilles et pots, peu importe la couleur 	<ul style="list-style-type: none"> • papier et contenants d'aluminium • bouteilles et canettes d'aluminium • boîtes de conserve • bouchons et couvercles

RECYC-QUÉBEC en partenariat avec le Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective, lance la première *Charte des matières recyclables de la collecte sélective* qui regroupe les matières acceptées dans le bac de récupération.

Pour voir les informations et les outils,
visitez le site de RECYC-QUÉBEC

Des activités pour les jeunes
sur le site du
Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune



Cinq activités pédagogiques visant à rapprocher les jeunes d'un aspect ou l'autre du monde des ressources naturelles. Ces activités sont conçues pour les élèves du premier cycle du primaire jusqu'au deuxième cycle du secondaire.

Pour voir ces activités et pour explorer ce site plein de ressources intéressantes, visitez cette adresse :

<http://education.mrnf.gouv.qc.ca/fiche/motcle/as-727.html> .

Les paradis fiscaux!

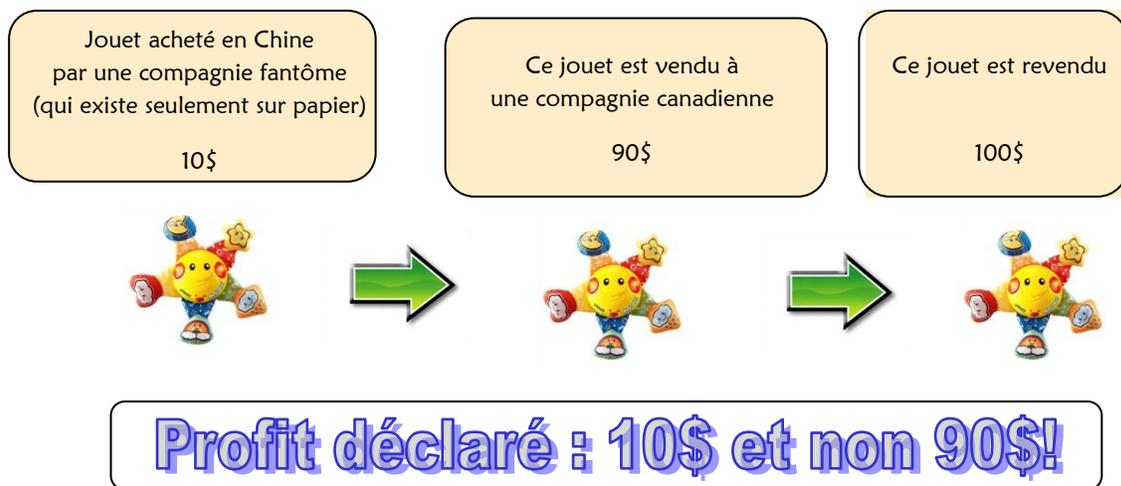
Lors du dernier CG, j'ai assisté à une conférence fort intéressante sur un des plus grands maux de notre société qui est en croissance constante depuis les vingt dernières années: Les paradis fiscaux!

Il faut d'abord prendre conscience que les impôts représentent notre portefeuille et que l'administrateur de celui-ci est notre gouvernement. Comme nous sommes très imposés, on pourrait s'attendre à recevoir beaucoup de services en tant que société, mais ce n'est pas le cas! Pourquoi? Parce qu'il y a un grand nombre de personnes qui ne payent pas suffisamment d'impôt, mais qui utilisent nos services. Il s'agit de crimes sociaux économiques.

Le tout se passe dans des endroits reculés et très exotiques. Ce sont de petits pays qui ne peuvent se défendre, car les investisseurs deviennent majoritaires par rapport au reste de la population. Par exemple, les *îles Caïmans*, qui ont une population de 42 000 habitants, se retrouvent avec plus de 24 000 investisseurs étrangers. Il existe plus de 60 paradis fiscaux à travers le

monde. Prenons un autre exemple, la Barbade où les investissements canadiens dépassent ceux du Japon, du Mexique et de la France réunis ensemble et cela dans un endroit plus petit que Montréal. Il faut mentionner qu'il y a plus de 20 ans, le gouvernement a signé une entente fiscale qui exempte d'impôt québécois les sociétés payant de l'impôt à la Barbade. Ces sociétés paient donc seulement 1.5% d'impôt et ils bénéficient du secret judiciaire et bancaire. Il y a donc plusieurs banques canadiennes qui ont pignon sur rue à la Barbade et qui émettent des cartes de crédit qui sont utilisées partout à travers le monde. Il ne s'agit pas de cas isolés car les 5 plus grandes banques canadiennes ont plus de 60 succursales dans 26 paradis fiscaux. Les grands dirigeants se déculpabilisent en clamant haut et fort qu'ils agissent légalement puisqu'ils se contraignent aux lois du pays. Mais il est plutôt question de non lois et d'une absence de législation. La plupart n'ont jamais mis les pieds dans ces endroits exotiques. Il s'agit souvent de la maison-mère d'une compagnie multinationale, mais sans réceptionniste ni bureau. Une simple plaque à côté de l'adresse atteste l'existence de celle-ci.

Voici un petit schéma pour mieux comprendre:



Tous ces milliards qui glissent entre nos mains nous permettraient de nous payer des services plus qu'adéquats!

Isabelle Gariépy, v.-p.